

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4312)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
M. Ledoux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« vétérinaires »,

insérer le mot :

« indépendants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conforter la mission du Comité national d'éthique des abattoirs en garantissant que les vétérinaires qui y participeraient ne soient pas en situation de conflit d'intérêt de par leurs éventuels liens avec les établissements concernés ou les services de l'État.